

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 90

13 janvier 2015

SOMMAIRE

An der Stuff S.à r.l.	4275	Luxemburger Handwerksbau S.à r.l.	4277
Colfer S.A.	4280	LUX-EURO-Trade Sàrl	4277
DRT	4289	Ma Boite De Com.	4290
Ecoprest S.A.	4274	Mascagna S.A.	4277
Eig Greenko Holdings S.à r.l.	4274	MCH LUX I	4296
Galibier III S.à r.l.	4279	Meg Investments S.A.	4291
GWM Venture S.A.	4303	M&G Deltgen	4289
Helca S.A.	4275	NETHave Investments S.à r.l.	4278
HI-INT S.A.	4275	Net Power S.à r.l.	4278
Holz Wunnen	4283	NRZ Holding S.à r.l.	4277
H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A.	4274	Opes Luxembourg S.A.	4276
IDG International Development Group S.A.	4274	PAM S.à r.l.	4306
Impexplux S.à r.l.	4275	Patris II S.à r.l.	4278
Indufin Capital Partners S.A., SICAR	4281	PEGA Services Luxembourg S.A.	4320
International Flooring Systems S.A.	4276	Peten Holding S.à r.l.	4294
IPA Holding S.A.	4276	Platino S.A.	4306
Keystone & Partners S.A.	4302	Preos Investments S.à r.l.	4284
Labrusca Fund	4287	Project Del Holding S.à r.l.	4320
LaSalle Euro Growth II S.C.A.	4276	Securitas Alert Services Luxembourg	4300
LC Holding Luxco S.à r.l.	4294	Siris S.A.	4304
Lepante Investissements S.à r.l.	4299	Société de participation et d'investissement (MA) S.A.	4278
Luxembourg Investment Company 3 S.à r.l.	4286	SSCP Monitor S.à r.l.	4312
Luxembourg Investment Company 4 S.à r.l.	4284	TB International Holdings I S.à r.l.	4309
		Theia Investments S.à r.l.	4286

Eig Greenko Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 188.954.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 12 décembre 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014200078/15.

(140223586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Ecoprest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.773.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société ECOPREST S.A. (en liquidation), en date du 8 décembre 2014, que

1. la liquidation de la société a été clôturée

2. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Armand DISTAVE

Liquidateur

Référence de publication: 2014200071/18.

(140224656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.167.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200188/9.

(140223687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

IDG International Development Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.572.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

*Pour compte de IDG International Development Group S.A.**Fiduplan S.A.*

Référence de publication: 2014200233/12.

(140223512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Helca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 154.217.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.
Luxembourg, le 04 décembre 2014. Norbert SCHMITZ.

Référence de publication: 2014200206/9.

(140223779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

HI-INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 119.152.

Par le Conseil d'Administration tenu le 05 Décembre 2014 au siège société de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Emmanuelle Brulé de sa fonction d'Administrateur, avec effet immédiat;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014200211/16.

(140223683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Impexlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 1, Cité Beaulieu.
R.C.S. Luxembourg B 93.687.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014200238/12.

(140224319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

An der Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9043 Ettelbrück, 14, rue de Feulen.
R.C.S. Luxembourg B 166.117.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17/12/2014.

Pour la société
C.F.N GESTION S.A.
20, Esplanade - L-9227 Diekirch
Adresse postale:
B.P. 80 - L-9201 Diekirch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014200771/17.

(140224984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

International Flooring Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.729.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16/12/2014.

Pour INTERNATIONAL FLOORING SYSTEMS S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2014200251/12.

(140224051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

IPA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.947.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200257/12.

(140224014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

LaSalle Euro Growth II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.223.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 octobre 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de liquidateur, avec effet immédiat;
2. Acceptation de la démission de LaSalleEuro Growth II SARL, avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg de son mandat de liquidateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014200298/15.

(140224264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Opes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 167.360.

Nous, ROOSEVELT SERVICES S.A. (anciennement FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.), domiciliataire de la société OPES LUXEMBOURG S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-167.360, confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 16 décembre 2014 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue le 3 mai 2012 entre les sociétés ROOSEVELT SERVICES S.A. (anciennement FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.) et OPES LUXEMBOURG S.A. est résiliée d'office à cette date en vertu de l'article 5.2 de ladite convention.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

ROOSEVELT SERVICES S.A.

Anciennement FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2014200440/15.

(140223787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

LUX-EURO-Trade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 60.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200332/9.

(140224222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Luxemburger Handwerksbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200337/9.

(140223905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Mascagna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.820.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2014

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a accepté la démission de son mandat d'administrateur de M. Gilles DAVIGNON sans pouvoir à son remplacement.

Pour extrait conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014200374/14.

(140223604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

NRZ Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.096.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 12 décembre 2014:

D'accepter les démissions avec effet au 15 décembre 2014 de;

- Mr. Godfrey ABEL; et

- Mr. Pii KETVEL.

De nommer en tant que gérants de la Société avec effet au 15 décembre 2014 et ce pour une durée illimitée, les personnes suivantes;

- Mr Hille-Paul SCHUT, né le 29 septembre 1977 à Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A; et

- Mr Pierre CLAUDEL, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim, France, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Et

De transférer le siège social de la société du 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200425/22.

(140223990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

NETHave Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.076.630,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014200416/9.
(140223636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Net Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Schrondweilerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 166.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2014.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014200410/14.
(140224058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Patris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.833.

Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 1^{er} décembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Patris II S.à.r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014200450/14.
(140223660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Société de participation et d'investissement (MA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.738.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2014.
Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2014202041/17.
(140225622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Galibier III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 190.476.

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CACEIS Bank Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.985 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Monsieur Pierre Coeurderoy, juriste, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, en vertu d'une procuration signée sous-seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire d'acter que:

I. l'Associé Unique est le seul associé de Galibier III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190476, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3189 du 31 octobre 2014 (la «Société»).

II. les résolutions suivantes ont été prises dans l'intérêt de la Société et conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation;
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination de Monsieur Benoît Riaud en tant que liquidateur de la Société pendant la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants de la Société;
5. Convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique subséquente; et
6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère valablement convoqué à la présente assemblée et en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Associé Unique reconnaît également que toute la documentation présentée lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

En application de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société»).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Benoît Riaud, résidant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, étant actuellement gérant de la Société, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur») conformément aux dispositions de l'article 142 de la Loi.

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Actionnaire Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés. Le Liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou des tâches spécifi-

quement définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, personnes physiques ou morales, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que cette énumération soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens meubles et droits, et aliéner ledit bien ou droit ou les biens ou droits si nécessaire.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, aux membres du conseil de gérance, c'est-à-dire à Messieurs (i) Benoît Riaud, (ii) Gilles Normand et (iii) Pierre Cimino, pour l'accomplissement de leurs mandats de gérants de la Société, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des actes de fraude commis de mauvaise foi par les gérants au cours de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire devant se tenir aux alentours du 21 novembre 2014 afin d'entendre le rapport du Liquidateur et de nommer un auditeur pour les besoins de la Liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant déclare que sur demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue française.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Signé: Coeurderoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15793. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014200935/80.

(140225041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Colfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.178.

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLFER S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 135178,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 302 du 6 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six cent trente (630) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de six cent trente mille euros (€ 630.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de mettre la société en liquidation

2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58784. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200854/57.

(140225061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

L'an deux mille quatorze, le premier décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société anonyme «INDUFIN CAPITAL PARTNERS S.A., SICAR», en abrégé «ICP S.A., SICAR» ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.146, constituée suivant acte notarié en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2604 du 15 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1903 du 22 juillet 2014 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Pascale Finck, employée privée, résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Liska, employé privé, résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 3.000.000 par la création de 3.000.000 Actions A4 à EUR 1 l'action, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 28.253.104 à EUR 31.253.104.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre euros (EUR 28.253.104,-), représenté par neuf millions cent dix-neuf mille trois cent vingt-sept (9.119.327) actions de classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe A1"), mille quatre cent quatre-vingt-deux (1.482) actions de classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe B1"), quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quinze (4.199.915) actions de classe A2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe A2"), trente-quatre (34) actions de classe B2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe B2"), deux millions cinq cent cinq mille cent quatre-vingt-six (2.505.186) actions de classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe A3"), cent soixante (160) actions de classe B3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe B3"), douze millions quatre cent vingt-cinq mille (12.425.000) actions de classe A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions de Classe A4») et deux mille (2.000) actions de classe B4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions de Classe B4»), à trente et un millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre euros (EUR 31.253.104,-) par l'émission de trois millions (3.000.000) d'Actions nouvelles de Classe A4.

Souscription et libération

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel,

les trois millions (3.000.000) d'Actions nouvelles de Classe A4 sont intégralement souscrites comme suit:

- LUXEMPART, société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.846:

Un million cinq cent mille Actions de Classe A4 1.500.000

- DE EIK N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social 20, Eikelenbergstraat B-1700

Dilbeek, immatriculée auprès du registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro

0411.941.380:

Un million cinq cent mille Actions de Classe A4 1.500.000

TOTAL: Trois millions d'Actions de Classe A4 3.000.000

Toutes les deux étant représentées par Madame Pascale FINCK, prénommée,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Leudelange, le 28 novembre 2014.

Toutes les trois millions (3.000.000) d'Actions nouvelles de Classe A4 sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.1. et le premier paragraphe de l'article 6.5 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital Social.** Le capital social émis de la Société s'élève à trente et un millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre euros (EUR 31.253.104,-).

Art. 6.5. Répartition du Capital Social. (premier paragraphe). Le capital social émis de la Société de trente et un millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre euros (EUR 31.253.104,-) est représenté par neuf millions cent dix-neuf mille trois cent vingt-sept (9.119.327) actions de classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe A1"), mille quatre cent quatre-vingt-deux (1.482) actions de classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe B1"), quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quinze (4.199.915) actions de classe A2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe A2"), trente-quatre (34) actions de classe B2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe B2"), deux millions cinq cent cinq mille cent quatre-vingt-six (2.505.186) actions de classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe A3"), cent soixante (160) actions de classe B3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe B3"), quinze millions quatre cent vingt-cinq mille (15.425.000) actions de classe A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions de Classe A4») et deux mille (2.000) actions de classe B4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions de Classe B4»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FINCK, C. GESCHWIND, P. LISKA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. LAC / 2014 / 57363. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200994/102.

(140224903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Holz Wunnen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 1, Am Fleiberbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 168.184.

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- CREA HAUS IMMOBILIERE S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 224, route d'Arlon, L -8010 Strassen, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150929,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Dias, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 octobre 2014 à Strassen.

2. GESTIONS ETUDES IMMOBILIERES, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, en abrégé G.E.I. S.à r.l., avec siège social au 1, Am Fleiberbiërg, L-9164 Lipperscheid, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35192,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Dias, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 octobre 2014 à Lipperscheid.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que CREA HAUS IMMOBILIERE S. à r.l. et GESTIONS ETUDES IMMOBILIERES, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, en abrégé G.E.I. S.à r.l., précitées sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée HOLZ WUNNEN constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 55, rue de Luxembourg, L -7540 Rollingen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168184 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1286 du 23 mai 2012, (les «Associés»).

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2763 du 214 novembre 2013;

- que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées;

- que l'ordre du jour est le suivant:

- Transfert du siège social de L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg au 1, Am Fleiberberg, L-9164 LIPPERSCHEID.
- Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société.

Ensuite, les Associés, représentés comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution:

Les Associés décident de transférer le siège social de L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg au 1, Am Fleiberberg, L-9164 Lipperscheid.

Deuxième résolution:

En vue de refléter la résolution précédente, les Associés décident de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. «Le Siège social est établi dans la commune de Bourscheid.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2014. LAC / 2014 / 59419. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200978/54.

(140224894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

**Preos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 4 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.851.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Luxembourg Investment Company 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190852, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Marine Krief, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Luxembourg Investment Company 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190851, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, has required the undersigned notary to enact the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company to "Preos Investments S.à r.l." and to subsequently amend article 4 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 4. The company will assume the name of "Preos Investments S.à r.l.""

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate purpose of the Company and to subsequently amend article 2 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest or to third parties to the extent permitted under applicable law.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour de novembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Luxembourg Investment Company 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190852, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représenté par Marine Krief, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique (l’«Associé Unique») de Luxembourg Investment Company 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190851, constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts n’ont pas été modifiés depuis lors.

L’Associé Unique, représentant l’intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Preos Investments S.à r.l.» et de modifier en conséquence l’article 4 des statuts de la Société, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Preos Investments S.à r.l.» »

Seconde résolution

L’Associé Unique décide de changer l’objet de la Société et de modifier en conséquence l’article 2 des statuts de la Société, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d’autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d’apport, de souscription, d’option, d’achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect ou à des tiers dans la mesure où la loi applicable le permet, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu’immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l’accomplissement de son objet.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Krief, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014201039/95.

(140224962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

**Theia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 3 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.852.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Elliott International, L.P., a limited partnership, organized under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Trade and Companies Register under number CR-10177, having its registered office at Ugland House, KY - KY1 -1104 Grand Cayman;

2) Wakefield Securities LLC., a limited liability corporation, incorporated under the laws of the state of Delaware, registered under number 5216625, having its registered office at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA - DE 19801 Wilmington;

here represented by Marine Krief, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxies, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Luxembourg Investment Company 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190852, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, have required the undersigned notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to change the corporate name of the Company to "Theia Investments S.à r.l." and to subsequently amend article 4 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 4. The company will assume the name of "Theia Investments S.à r.l.""

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour de novembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Elliott International, L.P., un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistré au Registre des Iles Caymans sous le numéro CR-10177, ayant son siège social à Ugland House, KY - KY1 -1104 Grand Cayman;

2) Wakefield Securities LLC, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 5216625, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA - DE 19801 Wilmington;

ici représentés par Marine Krief, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations, paraphées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associées (les «Associés») de Luxembourg Investment Company 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190852, constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les Associées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Theia Investments S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Theia Investments S.à r.l.» »

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Krief, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014201038/77.

(140224969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Labrusca Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 152.323.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of LABRUSCA FUND (the "Company"), an investment company with variable capital ("Société d'Investissement à Capital Variable"), having its registered office at 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 152323, incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 9 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 808 of 20 April 2010,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on 3 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1235 of 18 May 2012.

The meeting was opened in the chair with Mrs Annika RATZMAN, legal counsel, with professional address in 4 rue Petermelchen, L-2370 Howald,

who appointed as secretary Mrs Claudia SCHMIDT, fund legal officer, with professional address in 4 rue Petermelchen, L-2370 Howald.

The meeting elected as scrutineer Mrs Chantal LECLERC, senior officer fund legal, with professional address in 4 rue Petermelchen, L-2370 Howald

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve and put the Company into liquidation as of 4th December 2014 and to initiate the voluntary liquidation procedure on the aforementioned day, in accordance with the Articles 141 - 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915") and the provisions of the articles of incorporation of the Company (the "Articles").

2. Decision to appoint Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, represented by Mr. Michael Jean Joseph MARTIN or Eric COLLARD, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as liquidator of the Company and determine its powers, subject to CSSF approval.

3. Decision to vote for the appointment of PricewaterhouseCoopers, current auditor of the Company, as auditor to the liquidation ("réviseur d'entreprises agréé").

4. Acknowledgement that the liquidation costs, including but not limited to the audit costs in relation to the liquidation will be borne by the Investment Manager, i.e. Labrusca Family Office AB.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the quorum requirements according to Art. 99 and Art. 67-1, paragraph 2 of the Law of 1915 are fulfilled and that all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present meeting, representing more than one half of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve and put the Company into liquidation as of 4th December 2014 and to initiate the voluntary liquidation procedure on the aforementioned day, in accordance with the Articles 141 - 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the provisions of the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

Further, the meeting resolves to appoint "Deloitte Tax & Consulting", société à responsabilité limitée, represented by Mr. Michael Jean Joseph MARTIN or Mr. Eric COLLARD, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register und number B 165178 as liquidator of the Company (the "Liquidator"), subject to CSSF approval.

The meeting grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has the mission to realise the assets and pay the liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind or in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company or in accordance with the terms of any future agreement to be made amongst the shareholders in this respect.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144-148bis of the Law. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law without the authorization of the shareholders of the Company in the cases in which this is requested by law.

He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Third resolution

The meeting resolves to vote for the appointment of "PricewaterhouseCoopers", a société cooperative, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 65477, current auditor of the Company, as auditor to the Liquidation ("réviseur d'entreprises agréé").

Fourth resolution

The meeting acknowledges that the liquidation costs, including but not limited to the audit costs in relation to the liquidation will be borne by the investment manager of the Company, i.e. Labrusca Family Office AB.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with article 189(2) of the Law of December 17, 2010 on undertakings for collective investments.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. RATZMAN, C. SCHMIDT, C. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC/2014/58949. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201044/93.

(140224572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

**DRT, Société à responsabilité limitée,
(anc. M&G Deltgen).**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 16, rue Jean-Pierre Thill.

R.C.S. Luxembourg B 161.855.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

1. Monsieur Gilles DELTGEN, employé, né à Ettelbruck, le 26 août 1976, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 3, an der Gewan,

2. Madame Michelle DELTGEN, employée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1981, demeurant à L-9376 Hoscheid, 72 Haaptstrooss,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «M&G Deltgen», avec siège social à L-9085 Ettelbruck, 16, rue Jean-Pierre Thill, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 161855, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2001 du 30 août 2011.

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de «M&G Deltgen» en «DRT» et en conséquence, décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de «DRT».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital d'un montant de VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 23.500,00) pour le ramener de son montant actuel de TRENTE SIX MILLE EUROS (€ 36.000,00), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de trois cent soixante euros (€ 360,-) chacune, à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) sans réduction du nombre de parts sociales, mais par réduction de leur valeur nominale et par remboursement aux associés au prorata de leur participation dans le capital.

Déclaration

L'assemblée générale déclare accepter le remboursement par la Société du montant déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Le remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers éventuels de la Société.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en en lui ajoutant la location de voitures. En conséquence, l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'un garage avec ateliers de mécanique, de carrosserie et de peinture ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et l'immatriculation de voitures, véhicules utilitaires, tracteurs, motos, motocyclettes, vélos, vélomoteurs, remorques et tout autre système de propulsion.

La société a également pour objet la location de véhicules de tous genres ainsi que le commerce de tous produits nécessaires au service, y compris les produits pétroliers et tout autre article de la branche ainsi que la location et le leasing de voitures automobiles.

Elle a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière ou immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'associés, d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. DELTGEN, M. DELTGEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2014. Relation: MER/2014/2749. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201075/67.

(140224893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Ma Boite De Com., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 135.598.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Monsieur Fabrice Jean KAISER, salarié, né le 19 avril 1967 à AU METZ (France), demeurant à L-4818 RODANGE, avenue Docteur Gaasch, 9, déclare:

être le seul associé de la société anonyme de droit luxembourgeois «MA BOÎTE DE COM S.A.» établie et ayant son siège à L-4818 RODANGE, avenue Docteur Gaasch, 9, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-135.598, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 19 février 2008;

que la société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire précité. En date du 31 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1450 du 5 juin 2014, comprenant la nomination de Monsieur Fabrice Jean KAISER, en tant que liquidateur de la société (ci-après dénommé le «Liquidateur»);

que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du rapport final du Liquidateur,
- 2) Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation,

- 3) Approbation du pouvoir spécial donné au Liquidateur,
 - 4) Décharge à accorder au Liquidateur,
 - 5) Décharge à accorder à l'administrateur, respectivement à l'administrateur-délégué,
 - 6) Clôture de la liquidation,
 - 7) Prise en charge des dettes résiduelles par l'associé,
 - 8) Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation;
- qu'il a renoncé à tout droit de convocation préalable;
qu'il a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport final du Liquidateur, daté du 4 décembre 2014, approuve ledit rapport final, ainsi que les comptes de liquidation, lequel rapport restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

Troisième résolution:

L'associé unique donne pouvoir spécial au Liquidateur de la société, suite à la clôture de la liquidation, afin qu'il continue à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, des frais et des impôts impayés, ainsi que la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la société, qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient, le cas échéant, après la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution:

L'associé unique donne décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la société.

Cinquième résolution:

L'associé unique donne décharge pleine et entière à l'administrateur, respectivement à l'administrateur-délégué de la société, pour l'exercice de leur mandat.

Sixième résolution:

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation de la société.

Septième résolution:

L'associé unique décide que les livres et les documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans, à compter de la clôture de la liquidation, au siège social de la société. A cet égard, l'associé unique donne instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donne pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document, afin que les livres et les documents de la société soient conservés à ladite adresse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Rodange, le 4 décembre 2014.

Fabrice Jean KAISER

Associé unique

Référence de publication: 2014201078/60.

(140224832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Meg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 134.467.

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Meg Investments S.A., dénommée ci-après «la Société», avec siège social au 4, rue Charles VI, L - 1327 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B au numéro 134467, constituée suivant acte reçu le 13 décembre 2007 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

du 16 janvier 2008 sous le numéro 118. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mai 2011 sous le numéro 893.

Bureau

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio VANDI, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lydia SCHNEIDER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sergio VANDI, prénommé.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement un million quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante (1.465.250,-) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Actions Ordinaires), et cent soixante-cinq millions quatre cent cinquante et un mille sept cent quarante (165.451.740) certificats d'actions privilégiées d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacun (les PESCOs et ensemble avec les Actions Ordinaires, les Actions), toutes intégralement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de cent soixante-six millions neuf cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix euro (EUR 166.916.990,-).

Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée et détenant la totalité des actions ont été portés sur une liste de présence, signée par les mandataires, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 9 des Statuts comme suit:

« **Art. 9.** Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le président a le pouvoir de convoquer le Conseil d'Administration, d'établir l'ordre du jour, de présider et coordonner les travaux du Conseil d'Administration et de fournir toute information nécessaire aux Administrateurs pour le bon déroulement des travaux du Conseil.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité ou à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés selon une «gouvernance interne» laquelle est établie par le Conseil pour le bon déroulement des travaux du Conseil même. La «gouvernance interne» sera à tout fin utile publié.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.».

2. Modification de l'article 10 des statuts comme suit:

« **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

L'Administrateur-Délégué aura le pouvoir individuel sur la gestion journalière de la société à l'exception des pouvoirs spécialement réservés au Conseil d'Administration est prévu dans l'art. 9 ci-dessus et en particulier dans sa «gouvernance interne». Les pouvoirs octroyés à l'Administrateur-Délégué sont définis par résolution du Conseil d'Administration et seront publiés.».

3. Modification de l'article 11 des statuts comme suit:

« **Art. 11.** La société sera engagée, en toute circonstances vis-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs de la société dont 1 (une) devra être celle de l'Administrateur-Délégué, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'Administrateur-Délégué dans les limites de la gestion journalière telle que définie par le Conseil d'Administration selon sa «gouvernance interne», ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur ou lui auront été conférés.».

4. Modification de l'article 12 des Statuts comme suit:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.».

5. Divers.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des Statuts comme suit:

« **Art. 9.** Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le président a le pouvoir de convoquer le Conseil d'Administration, d'établir l'ordre du jour, de présider et coordonner les travaux du Conseil d'Administration et de fournir toute information nécessaire aux Administrateurs pour le bon déroulement des travaux du Conseil.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité ou à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés selon une «gouvernance interne» laquelle est établie par le Conseil pour le bon déroulement des travaux du Conseil même. La «gouvernance interne» sera à tout fin utile publié.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide modifier l'article 10 des Statuts comme suit:

« **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

L'Administrateur-Délégué aura le pouvoir individuel sur la gestion journalière de la société à l'exception des pouvoirs spécialement réservés au Conseil d'Administration prévus dans l'art. 9 ci-dessus et en particulier dans sa «gouvernance

interne». Les pouvoirs octroyés à l'Administrateur-Délégué sont définis par résolution du Conseil d'Administration et seront publiés.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide modifier l'article 11 des Statuts comme suit:

« **Art. 11.** La société sera engagée, en toute circonstances vis-à-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs de la société dont 1 (une) devra être celle de l'Administrateur-Délégué, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'Administrateur-Délégué dans les limites de la gestion journalière telle que définie par le Conseil d'Administration selon sa «gouvernance interne», ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur ou lui auront été conférés.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide modifier l'article 12 des Statuts comme suit:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée, est estimé sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: S. VANDI, L. SCHNEIDER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014201083/152.

(140224589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

**LC Holding Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Peten Holding S.à r.l.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.835.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "PETEN HOLDING SARL", a private liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 5 Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 187.835 (NIN 2014 2428 548),

incorporated by deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on the 11th of June 2014, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2209 of August 20, 2014.

The meeting is presided by Mrs. Beatriz Garcia, lawyer, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

The chairman appoints as secretary and the elects as scrutineer Mrs. Colette Wohl, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

The chairman requests the notary to act that:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred twenty-five (125) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Change of the company's name into LC HOLDING LUXCO S.à r.l.
- 2) Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 4.** The Company will have the name LC HOLDING LUXCO S.à r.l.."

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the company's name into LC HOLDING LUXCO S.à r.l..

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the meeting decides to amend article 4 of the Articles of Incorporation to give it the following reading:

" **Art. 4.** The Company will have the name LC HOLDING LUXCO S.à r.l.."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le dix décembre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réuni

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société PETEN HOLDING SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.835 (NIN 2014 2428 548),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2209 du 20 août 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz GARCIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette WOHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les cent vingt-cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination sociale de la société en LC HOLDING LUXCO S.à r.l.
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination LC HOLDING LUXCO S.à r.l.."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LC HOLDING LUXCO S.à r.l..

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination LC HOLDING LUXCO S.à r.l.."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201175/89.

(140224947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

MCH LUX I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 264.250.573,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.617.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at place des Bergues 3, Case Postale 1416, Geneva 1211, Switzerland, acting as trustee of the Popcorn Trust, a trust formed under the laws of England and Wales (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up and representing all the issued and outstanding shares of MCH Lux I, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.617 and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) (the Company).

II. that the Company was incorporated on November 9, 2010 pursuant to a deed drawn up by Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2754 of December 15, 2010. The Company's articles of association have since been amended on March 27, 2013 pursuant to a deed drawn up by Francis Kessler, a notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1549 of June 28, 2013.

III. that the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-four million two hundred thirty thousand five hundred seventy-three United States Dollars (USD 264,230,573) in order to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) to the amount of two hundred sixty-four million two hundred fifty thousand five hundred seventy-three United States Dollars (USD 264,250,573), by the issue of two hundred sixty-four million two hundred thirty thousand five hundred seventy-three (264,230,573) shares,

having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, all in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the shares newly issued by the Company, all in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1) each, in consideration for the contribution in kind of two hundred sixty-four million two hundred thirty thousand five hundred seventy-three (264,230,573) convertible preferred equity certificates having a par value of one United States dollar (USD 1) each (the CPECs) it holds in the Company.

The existence and book value of the CPECs contributed to the Company has been certified to the undersigned notary by an interim balance sheet of the Company dated October 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Interim Balance Sheet) and a valuation certificate dated November 27, 2014 issued by the Sole Shareholder and acknowledged and agreed by the Company, which certificate states in essence that:

- (i) “the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the CPECs;
- (ii) the Sole Shareholder is solely entitled to the CPECs and possesses the power to dispose of the CPECs;
- (iii) there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the CPECs be transferred to him;
- (iv) any corporate, regulatory and other approvals required by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered for the contribution in kind of the CPECs to the Company have been obtained or will be obtained;
- (v) the book value of the CPECs as shown in the interim balance sheet of the Company as per October 31, 2014, a copy of which is attached hereto as Schedule 1, equals at least two hundred sixty-four million two hundred thirty thousand five hundred seventy-three United States Dollars (USD 264,230,573) and since the date of the Interim Balance Sheet no material changes have occurred as a result of which such book value would decreased; and
- (vi) all formalities to transfer the ownership of the CPECs to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and the Company and upon the contribution of the CPECs by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the CPECs”.

The Interim Balance Sheet and the valuation certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the par value of the shares from one United States dollar (USD 1) to one cent of United States dollar (USD 0.01) so that the share capital amounting to two hundred sixty-four million two hundred fifty thousand five hundred seventy-three United States Dollars (USD 264,250,573) shall now be represented by twenty-six billion four hundred twenty-five million fifty-seven thousand three hundred (26,425,057,300) shares, having a par value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each.

Fourth resolution

As a result of the above share capital increase and change of the par value of the shares, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The share capital of the Company is set at two hundred sixty-four million two hundred fifty thousand five hundred seventy-three United States Dollars (USD 264,250,573) represented by twenty-six billion four hundred twenty-five million fifty-seven thousand three hundred (26,425,057,300) shares in registered form, having a par value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend (i) the register of shareholders of the Company and (ii) the registers of CPECs in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company to (i) the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and (ii) the cancellation of the CPECs following the above contribution in kind in the register of CPECs of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euros (EUR 8,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour de décembre.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., une société régie par le droit suisse, dont le siège social est établi au place des Bergues 3, Case Postale 1416, Genève 1211, Suisse, agissant en qualité de trustee pour le compte de Popcorn Trust, un trust régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant toutes les parts sociales émises et en circulation de MCH Lux I, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.617 et disposant d'un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000) (la Société).

II. que la Société a été constituée le 9 novembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2754, le 15 décembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés le 27 mars 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1549, le 28 juin 2013.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-quatre millions deux cent trente mille cinq cent soixante-treize dollars américains (USD 264.230.573) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), à un montant de deux cent soixante-quatre millions deux cent cinquante mille cinq cent soixante-treize dollars américains (USD 264.250.573) par voie de l'émission de deux cent soixante-quatre millions deux cent trente mille cinq cent soixante-treize (264.230.573) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire aux parts sociales nouvellement émises de la Société, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, en contrepartie d'un apport en nature de deux cent soixante-quatre millions deux cent trente mille cinq cent soixante-treize (264.230.573) certificats de parts sociales privilégiées convertibles d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacun (les CPECs) qu'il détient dans la Société.

L'existence et la valeur comptable des CPECs apportés à la Société ont été certifiées au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de la Société daté du 31 octobre 2014, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan Intérimaire) et un certificat daté du 27 novembre 2014 émis par l'Associé Unique et reconnu et accepté par la Société. Il ressort de ce certificat que:

- «l'Associé Unique est le propriétaire légal et économique des CPECs;
- l'Associé Unique est le seul ayant droit aux CPECs et est autorisé à disposer des CPECs;
- il n'existe aucun droit de préemption ni d'autres droits au titre desquels une personne serait autorisée à demander à ce que les CPECs lui soient cédés;
- toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres requises en vertu des lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé dans le cadre de l'apport en nature des CPECs à la Société ont été ou seront obtenues;
- la valeur comptable des CPECs est mentionnée dans le bilan intérimaire de la Société au 31 octobre 2014 dont une copie est annexée aux présentes en tant que Annexe 1, et équivaut à deux cent soixante-quatre millions deux cent trente mille cinq cent soixante-treize dollars américains (USD 264.230.573) et depuis la date du Bilan Intérimaire, aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier cette valeur comptable n'est intervenu;
- toutes les formalités à l'effet de céder la propriété des CPECs à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et la Société et dès l'apport des CPECs par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété des CPECs.»

Le Bilan Intérimaire et le certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales d'un dollar américain (USD 1) à un centime de dollar américain (USD 0,01) de sorte que le capital social, d'un montant de deux cent soixante-quatre millions deux cent cinquante mille cinq cent soixante-treize dollars américains (USD 264.250.573) sera désormais représenté par vingt-six milliards quatre cent vingt-cinq millions cinquante-sept mille trois cents (26.425.057.300) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital et de la modification de la valeur nominale des parts sociales ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-quatre millions deux cent cinquante mille cinq cent soixante-treize dollars américains (USD 264.250.573), représenté par vingt-six milliards quatre cent vingt-cinq millions cinquante-sept mille trois cents (26.425.057.300) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier (i) le registre des associés de la Société et (ii) le registre des CPECs afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à (i) l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et (ii) l'annulation des CPECs dans le registre des CPECs de la Société en conséquence de l'apport en nature ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit mille Euros (EUR 8.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, Le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58788. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201088/181.

(140224658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Lepante Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 139.104.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT SA en abrégé CEPI, avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés section B et numéro 37300,

ici représenté par Madame Cyrielle BARTOLOZZI, employée privée, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci avant, (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LEPANTE INVESTISSEMENTS S. à r.l. ayant son siège social au 11 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés section B et numéro 139104 a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1576 du 26 juin 2008 (la «Société»);

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

3- que l'Associé Unique, étant la seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni 3 restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée au gérant et au liquidateur de la Société pour l'exercice de leur mandat.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 11 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cyrielle Bartolozzi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 décembre 2014. LAC / 2014 / 58882. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201058/61.

(140224766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Securitas Alert Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 87.494.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Securitas Alert Services Luxembourg», ayant son siège social à L-2529 Howald, 25, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.494, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1168 du 3 août 2002, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire prénommé, en date du 21 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1499 du 17 octobre 2002;
- suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 721 du 20 juillet 2005;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2907 du 5 décembre 2008.
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C numéro 2820 du 9 octobre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Diminution de la valeur nominale des actions existants de trois virgule dix euros (EUR 3,10.-) à un euro (EUR 1,-) et remplacement des actions existants par trente-et-un mille actions.

2. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million cinq cent trente-et-un mille euros (EUR 1.531.000,-) par la création et l'émission d'un million cinq cent mille (1.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Souscription et libération.

4. Modification du premier alinéa de l'Article 3 des statuts de la Société afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de diminuer la valeur nominales des actions existants de trois virgule dix euros (EUR 3,10.-) à un euro (EUR 1,-) et de remplacer les actions existants par trente-et-un mille actions, de sorte que le capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) soit divisé en trente-et-un mille (31.000) actions d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million cinq cent trente-et-un mille euros (EUR 1.531.000,-) par la création et l'émission d'un million cinq cent mille (1.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Les un million cinq cent mille (1.500.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique et ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour, de modifier le premier alinéa de l'Article 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à un million cinq cent trente-et-un mille euros (EUR 1.531.000,-) divisé en un million cinq cent trente-et-un mille (1.531.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants prémentionnés, connus du notaire instrumentant, par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/5000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014201220/81.

(140224999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Keystone & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 159.560.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierten Dezember,

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft KEYSTONE & PARTNERS S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 159.560, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 08. März 2011 durch den Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1262 vom 10. Juni 2011.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, Kaufmann, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Caroline WEBER, Privatangestellte, beruflich ansässig in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Robert LANGMANTEL, vorerwähnt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000) um es von derzeit dreißigtausend Britische Pfund (GBP 30.000) auf fünfundvierzigtausend Britische Pfund (GBP 45.000) zu bringen, Ausgabe von dreißigtausend (30.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einem halben Britischen Pfund (GBP 0,50) pro Aktie und Zahlung in bar und Zeichnung der neu ausgegeben Aktien durch Real Partners S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins, und Verzicht auf das bevorzugte Zeichnungsrecht durch die anderen Aktionäre der Gesellschaft, soweit notwendig.

2) Beschluss die Statuten der Gesellschaft nur noch auf deutsch und nicht mehr auf englisch zu verfassen.

3) Folglich des Beschlusses unter 1), Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 (Gesellschaftskapital) der Statuten der Gesellschaft.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmäßig zusammengesetzt ist und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000) zu erhöhen, um es von derzeit dreißigtausend Britische Pfund (GBP 30.000) auf fünfundvierzigtausend Britische Pfund (GBP 45.000) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreißigtausend (30.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einem halben Britischen Pfund (GBP 0,50) pro Aktie, mit den gleichen Rechten und Verpflichtungen wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Alle neuen Aktien wurden gezeichnet durch:

Real Partners S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins, hier vertreten durch Herrn Robert LANGMANTEL, vorerwähnt und alleiniger Verwalter dieser Gesellschaft, welcher erklärt, dass die Real Partners S.A. die dreißigtausend (30.000) neuen Aktien zeichnet und die gesamten neuen Aktien in Höhe von fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000) in bar einzahlt.

Alle anderen Aktionäre der Gesellschaft verzichten auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht.

Die neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnenden Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, die Statuten der Gesellschaft nur noch auf deutsch und nicht mehr auf englisch zu verfassen.

Dritter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, folglich der Erhöhung des Gesellschaftskapitals, den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern damit er folgenden Wortlaut erhält:

„Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfundvierzigtausend Britische Pfund (GBP 45.000) eingeteilt in neunzigtausend (90.000) Aktien mit einem Nominalwert von einem halben Britischen Pfund (GBP 0,50) pro Aktie.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Feststellung

Der unterzeichnende Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Robert Langmantel, Caroline Weber, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 décembre 2014 LAC / 2014 / 58879. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014201019/77.

(140224750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

GWM Venture S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.383.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme «GWM MERCHANT INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, Rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 137763,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «GWM VENTURE S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, Rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 139.383,

a été constituée, suivant acte reçu, par le notaire instrumentant, en date du 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1753, en date du 16 juillet 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

II.- Que le capital social de la société anonyme «GWM VENTURE S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société «GWM VENTURE S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «GWM VENTURE S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «GWM VENTURE S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, Rue Beaumont.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cents Euros (900.- EUR), sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/4974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014200184/50.

(140224595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Siris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 121.084.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth December,
Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "SIRIS S.A.", established and having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, incorporated by virtue of a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated October 18, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 2322 of December, 13, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 121.084.

The meeting opened at 12.00 am, under the chairmanship of Ms. Marine WURTZ, employee, with professional residence at Luxembourg,

The Chairman appointed as secretary and scrutineer Mr. Anouar BELLI, employee, with professional residence at Luxembourg,

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of a Liquidator and definition of its powers.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator "Mayfair Trust S.à r.l.", having its registered office at L-7257 Walferdange, 2, Millewee, R.C.S. Luxembourg B 112.769 ("the Liquidator").

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SIRIS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2322 du 13 décembre 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.084.

La séance est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Madame Marine WURTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société la société anonyme Mayfair Trust S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.769 ("le Liquidateur").

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: WURTZ, BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/12/2014. Relation: EAC/2014/17156. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/12/2014.

Référence de publication: 2014201235/93.

(140225093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Platino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.703.

Il résulte de la décision du conseil d'administration de Platino S.A. (la Société) prise en date du 30 Juin 2014 que Monsieur Damien Nussbaum, né le 8 octobre 1972 à Strasbourg, France, et domicilié professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, a été nommé président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Platino S.A.

Référence de publication: 2014200456/14.

(140223877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

PAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 192.814.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douze décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1. Monsieur Cédric BRODIER, né le 16 mai 1978 à Briey (France), demeurant à F-54111 Mont Bonvillers, 19bis, Rue de la République,

2. Madame Pamela PORÇU, née le 01 janvier 1975 à Forbach (France), demeurant à F- 54111 Mont Bonvillers, 19bis, Rue de la République,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"PAM S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet le commerce de gros et de détail de tabac, cigares et cigarettes et la vente d'articles pour fumeurs.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.
Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur Cédric BRODIER,	
le comparant sub 1)	77 parts
2.- Par Madame Pamela PORÇU,	
le comparant sub 2)	23 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille quatorze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.
- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Pamela PORÇU, née le 01 janvier 1975 à Forbach (France), demeurant à F- 54111 Mont Bonvillers, 19bis, Rue de la République,

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BRODIER, PROCU, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/12/2014. Relation: EAC/2014/17154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/12/2014.

Référence de publication: 2014201168/132.

(140225281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

TB International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.270.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.219.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November at 10.15 a.m. Central European Time. Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TB Global Holdings, Inc., a corporation formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Company Register (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- TB Global Holdings, Inc. is the sole shareholder of TB International Holdings I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 30 October 2014 number 3.171, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.219 (the "Company").

II.- The 2,000,002 (two million two) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,249,999.98 (one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) to USD 1,270,000 (one million two hundred seventy thousand United States Dollars) by the issuance of 124,999,998 (one hundred twenty-four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, the whole to be fully paid up through the conversion of the share premium of the Company into share capital;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore

agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is reminded that on 31 October 2014, the Sole Shareholder made a contribution in kind to the Company in exchange for the issuance by the Company of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,249,999.98 (one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents).

The Sole Shareholder resolves that the share premium previously paid on shares by it in the amount of USD 1,249,999.98 (one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the "TB Share Premium") is attached to such shares issued by the Company and exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares, being the Sole Shareholder, with effect as from 31 October 2014.

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,249,999.98 (one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) to USD 1,270,000 (one million two hundred seventy thousand United States Dollars) by the issuance of 124,999,998 (one hundred twenty-four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, the whole to be fully paid up through the conversion of the TB Share Premium into share capital of the Company, all with effect as at 31 October 2014.

It is further resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the 124,999,998 (one hundred twenty-four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company through the conversion of the TB Share Premium.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 1,270,000 (one million two hundred seventy thousand United States Dollars), represented by 127,000,000 (one hundred twenty-seven million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand five hundred Euros (2,500.-Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre à 10.15 heures, heure d'Europe centrale.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TB Global Holdings Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés du Delaware (Delaware Company Register) (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. TB Global Holdings, Inc. est l'associé unique de TB International Holdings I.S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 octobre 2014 numéro 3.171, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.219 (la «Société»).

II. Les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.249.999,98 USD (un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) à 1.270.000 USD (un million deux cent soixante-dix mille dollars américains) par l'émission de 124.999.998 (cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen de la conversion de la prime d'émission de la Société en capital social;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est rappelé que le 31 octobre 2014, l'Associé Unique a effectué un apport en nature à la Société en échange de l'émission par la Société de 2 (deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.249.999,98 USD (un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents).

L'Associé Unique décide que la prime d'émission précédemment payée relativement aux parts sociales souscrites par lui, pour un montant de 1.249.999,98 USD (un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la "Prime d'Emission TB") demeurera attachée aux parts sociales émises par la Société et exclusivement réservée au bénéfice du détenteur desdites parts sociales, étant l'Associé Unique, avec effet au 31 octobre 2014.

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.249.999,98 USD (un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) à 1.270.000 USD (un million deux cent soixante-dix mille dollars américains) par l'émission de 124.999.998 (cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen de la conversion de la Prime d'Emission TB en capital social de la Société, le tout avec effet au 31 octobre 2014.

Il est ensuite décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des 124.999.998 (cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société par la conversion de la Prime d'Emission TB.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 1.270.000 USD (un million deux cent soixante-dix mille dollars américains), représenté par 127.000.000 (cent vingt-sept millions) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ deux mille cinq cents Euros (2.500.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57479. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201262/169.

(140225045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

SSCP Monitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 192.790.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012516) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey; and

2. Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012517) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey;

Hereby represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of two proxies given under private seal. The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may in particular take participations in the Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions") SSCP Monitor Holdings S.C.A. and it may act as its general partner ("gérant commandité").

2.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.4 The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated) (the "Group Companies") and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies.

2.5 The Company may also enter into any fiduciary arrangement and act as a fiduciary agent.

2.6 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.7 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.8 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "SSCP Monitor S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of June, at 13:45.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership	11,589	EUR 11,589.-	92.712%
Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership . . .	911	EUR 911.-	7.288%
TOTAL	12.500	EUR 12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:

- Mr. Chris BLACK, born on 16 September 1976 in Chertsey, United Kingdom, with professional address at 2, Basil Street, London SW3 1AA, United Kingdom;

- Mrs. Dalia BLEYER, born on 17 June 1983 in Alytus, Lithuania, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. James Andrew LEES, born on 31 January 1978 in Belfast, United Kingdom, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP012516) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 98943), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey; et

2. Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP012517) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 98943), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey.

représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu des procurations sous seing privé. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci - avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente,

échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut notamment prendre des participations dans la société en commandite par actions SSCP Monitor Holdings S.C.A. et agir, le cas échéant, comme gérant commandité de cette société.

2.3 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.4 La Société peut accorder des prêts ou avances par tous moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées) (le "Sociétés du Groupe") et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissemements, gages ou autres au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe

2.5 La Société peut également conclure toute convention fiduciaire et agir en tant qu'agent fiduciaire.

2.6 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.7 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.8 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "SSCP Monitor S.à r.l."

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit

6.1.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou audiovisuelle ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de juin, à 13:45.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31^{ème} décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie a comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership	11.589	11.589,- EUR	92,712%
Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership . . .	911	911,- EUR	7,288%
TOTAL	12.500	12.500,- EUR	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Résolution des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

- Monsieur Chris Black, né le 16 septembre 1976 à Chertsey, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 2, Basil Street, London SW3 1AA, Royaume-Uni;

- Madame Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur James Andrew Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci/celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/4970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014201244/449.

(140224957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Project Del Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 145.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200466/9.

(140223781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

PEGA Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 65.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014200479/10.

(140224137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.